



**Mairie de La Rivière - Drugeon**

## **COMPTE-RENDU**

### **du CONSEIL MUNICIPAL**

**du 31 Janvier 2020**

**Sur convocation du 24 janvier 2020**

**Etait absent Alain Bressand**

**Secrétaire de Séance : Jérémy Lonchamp**

#### **I) Approbation du compte-rendu précédent.**

Le compte rendu du 29 novembre 2019 est adopté à l'unanimité. Il est toutefois précisé que le fournisseur de gaz Primagaz retenu par le conseil propose des tarifs moins chers durant les deux premières années.

#### **II) Compte rendu des commissions**

##### **Environnement/cadre de vie**

- Les abris poubelles ont été réalisés par GV Artisans de l'étang route de creuse et à la MTL.
- De nouvelles poubelles ont été commandées pour remplacer celles du terrain de foot, de l'abri bus clos du terreau et de l'aire de jeux de la MTL.
- Décorations de Noël : le contrat arrive à terme. Il faudra le renouveler avec de nouveaux motifs pour 2020-2023.
- Fête des mères : le repas est fixé au vendredi 29 mai 2020. Le repas et l'animations sont d'ores et déjà réservés.

##### **Vie associative**

- Salle des jeunes : suite à un incident, la salle est fermée (depuis début décembre). Une nouvelle rencontre avec les parents est prévue avant la réouverture. Le Conseil évoque une rénovation de cette salle.
- Nouvelles consignes de tri : des flyers ont été distribués mais certains quartiers n'ont pas reçu les infos distribués avec les publicités. Des documents sont disponibles en mairie ou sur le site internet de la commune.

##### **Bâtiments et chemins**

- Caveaux cimetièrè : Le Conseil décide de faire réaliser trois caveaux pour répondre à deux demandes. Deux caveaux 4 places et un caveau 2 places seront réalisés dans la lignée de ceux existants (un caveau 4 places sera disponible à la vente). Après présentation de deux devis (marbrerie Gauthier et BTP Lonchamp), le conseil retient l'entreprise Loiget Lonchamp. Ces caveaux seront vendus à prix coûtant.  
Problème d'accès coté droit du cimetièrè : les bordures seront disquées et du gravier permettra de combler le vide entre la marche et l'allée. Travaux à faire faire à l'employé communal.

- Logements communaux : Le revêtement de sol de l'appartement au dessus de l'ancien bureau de Poste a été changé avant l'arrivée de M et Mme Durand (2 236 € pour 42 m<sup>2</sup>).  
Une porte a été posée entre la cuisine et la salle à manger dans l'appartement loué à Mme Pouthier.  
Avant le changement de prestataire de gaz, des travaux de mise aux normes doivent être réalisés (vannes avant compteur, aération...).
- Le logement d'Anne-Marie Bertin sera libéré prochainement. Des travaux de rénovation seront à réaliser avant de le relouer.
- Vestiaires de foot : l'avant-projet a été présenté à l'association Us Laveron. Un problème se pose car le vestiaire est classé en zone inondable et la DDT demande à ce que le projet soit surélevé d'environ 80 cm par rapport au niveau actuel.
- Rue sous le moulin : les travaux d'eaux pluviales réalisés en 2019 n'ont pas résolu le problème. L'eau qui arrive du haut de la route (départementale) est évacuée mais un autre regard bouché plus bas pose problème. A voir pour dévier par une traversée de route ou par une évacuation directe dans le Drugeon.
- Voir pour installer un chauffe-eau au local communal.
- Les descentes de cheneaux de la MTL ont été dégradées et devront être remplacées par l'employé de commune.

### **Gestion de la forêt**

- Le conseil mandate l'ONF pour la gestion des contrats d'approvisionnement.
- L'ONF prévoit pour 2020 des travaux de parcellaire dans les parcelles 15, 16 et 17 et des travaux de dégagement des parcelles 23 et 2 (plantation) ainsi que de l'entretien de chemins. La commission des bois se réunira courant février pour valider ou non ces travaux et préparer le budget 2020.

### **Communication et information**

- R'virat : l'édition 2019 a été distribuée avant Noël comme prévu. Elle est en ligne sur le site internet.  
La commission a eu peu de retour par rapport à ce bulletin.

## **III) Urbanisme**

### Permis de Construire

SCI La Charpenterie chemin de la glacière pour l'agrandissement d'un bâtiment (entreprise D'houtaud).

SAS IMMOLIB pour la création de 9 logements.

Locatelli Jean-Baptiste et Noémie pour la construction d'une maison d'habitation.

### Déclarations préalables

Grillon Ghislain pour la pose de fenêtres de toit, ouverture de porte-fenêtre et agrandissement de balcon (régularisation).

Bohin Yves pour la pose d'une pergola en alu gris.

Rousselet Luc pour la démolition et reconstruction d'un mur en limite de propriété.

#### **IV) Demande du club Fait Main**

Lecture du courrier de l'association qui souhaite une salle plain-pied réservée uniquement à leur activité. Le conseil ne peut répondre favorablement à cette demande. Il accepte toutefois d'installer une rampe d'escalier pour accéder au local actuel et accepte la pose d'une boîte aux lettres sur le bâtiment communal.

#### **V) Périmètre Natura 2000 à valider**

Le périmètre présenté lors d'une précédente réunion est validé par le conseil municipal. Il est rappelé que ce périmètre a été modifié avant un passage à une version numérique mais ne devrait plus être modifié durant les années à venir.

#### **VI) PLUi – validation des zones constructibles**

Lors d'une réunion de travail le 17 janvier, le conseil a défini les zones constructibles du futur PLUi. Il sera imposé une densité de 15 logements/ha en moyenne. Le conseil valide le plan après mise à jour par le cabinet d'études.

#### **VII) Indemnités de fonction du maire et des adjoints**

Le gouvernement a décidé de revaloriser les indemnités de fonction des maires et des adjoints. Le conseil décide de ne pas appliquer cette revalorisation avant le renouvellement des conseils municipaux.

#### **VIII) Délibérations ouverture de crédits et remboursement de frais**

Le Conseil décide d'ouvrir comme la loi le prévoit 25 % des dépenses engagées en 2019 afin de régler les factures d'investissement avant le vote du budget.

L'aquarelle offerte à l'occasion de la fin de mandat d'Alain Bressand a été réglée par Monsieur le maire. Le conseil accepte le remboursement de cette somme à C.Vallet (100 €).

#### **X) CFD / SEVAD / Syndicat des eaux**

Le conseil accepte de signer la nouvelle convention de prestation entre la communauté de communes et la commune, par exemple pour des heures de chargés de mission mis à disposition des communes pour certains dossiers. Le tarif est fixé à 35 € / heure.

Le conseil valide les attributions de compensation provisoires définies pour 2020, à savoir 44 310 € remboursés par la CFD à la commune de La Rivière Dugeon en compensation des impôts professionnels perçus par la CFD en lieu et place des communes.

Le maire donne des informations concernant le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) à l'échelle du Pays du Haut Doubs et avec lequel le PLUi doit être compatible.

#### **XI) Questions et informations diverses**

- Mme Jeannin, ancienne secrétaire de mairie, a été déboutée de ses demandes au Tribunal Administratif.

- La Banque postale revalorise l'indemnité forfaitaire (de 1038 à 1046 € / mois) pour la gestion de l'Agence Postale Communale.

- L'opération brioches de l'ADAPEI aura lieu du 30 mars au 5 avril 2020.

- Remerciement de l'association Eliad pour la mise à disposition de la salle pour la formation tablettes aux personnes de plus de 60 ans.

- L'INSEE a publié les chiffres de population au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : la commune compte 920 habitants.

- Dépôt d'ordures sauvage : suite à des dépôts de sacs poubelles route de Bannans, un courrier et une mise en demeure ont été adressés au « propriétaire ». Une plainte sera déposée si aucune suite n'est donnée à cette mise en demeure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

**Le Maire,  
Christian VALLET**